



## Présentation de l'UNSS

publié le 13/09/2011

### *Descriptif :*

Qu'est ce que l'UNSS ? l'AS "le muguet" ? Qui encadre et pourquoi faire ? Comment s'inscrire ? ... Autant de questions qui trouveront une réponse dans cette présentation.

Tous les établissements scolaires du second degré sont tenus de posséder en leur sein une Association Sportive (AS) affiliée à une fédération multisports qui se nomme Union Nationale de Sport Scolaire (UNSS). Au collège Georges Texier cette association s'appelle l'AS "le muguet".

De ce fait chaque collégien peut, en plus des heures d'Education Physique et Sportive (EPS) obligatoires inscrites à son emploi du temps, pratiquer d'une façon volontaire d'autres sports au sein de l'AS.

Le fonctionnement légal de l'AS d'un établissement scolaire est identique à celui de toute association.

Les éducateurs qui encadrent les activités sportives proposées aux élèves sont en règle générale des professeurs d'EPS dont les heures d'animation de l'AS sont incluses dans leur emploi du temps d'enseignant.

Un planning d'activité est proposé en début d'année aux élèves en précisant les lieux et les heures d'entraînement.

Des compétitions ou des rencontres sont organisées aussi bien au niveau du district scolaire, que départemental, académique et même national. Tous les déplacements sauf ceux nationaux sont pris en charge par l'UNSS.

Pour s'inscrire le collégien doit s'acquitter de la cotisation fixée à 20€ et fournir un certificat médical, une autorisation parentale et une photo d'identité. Le bordereau d'inscription est à demander à un professeur d'EPS.

Les collégiens inscrits dans les options sportives sont obligatoirement licenciés et le coût de l'adhésion est fixé à 11€.

L'organisation de chaque activité est du ressort de l'enseignant responsable.